



Plaie ouverte suite épilation chez l'esthéticienne

Par **emi0707**, le **05/01/2017** à **23:37**

Bonsoir,

Lors d'une épilation dite "du maillot" ce jour dans une grande chaîne de salons esthétiques, l'esthéticienne m'a littéralement arraché la peau ce qui m'a généré une belle plaie ouverte (3cm de long pour 2-3mm de profondeur).

Je suis allée aux urgences, j'étais à la limite de devoir être recousue. J'ai 15 jours de soins à réaliser pour éviter une infection et attendre la cicatrisation.

Je suis très inquiète de cet incident et me demande quelle doit être la conduite à tenir pour me protéger en cas d'éventuelles infections futures ou de quelques autres complications. (ma crainte d'une maladie transmissible par le sang est grande également vu mes forts saignements lors de la survenue de cette plaie!)

Que dois-je faire? Porter plainte?

Que dois-je demander? A qui?

Merci beaucoup par avance pour vos réponses.

La responsable du salon d'esthétique doit m'appeler demain, je souhaiterais lui faire part de mes intentions. (si vous pensez que c'est une bonne idée)

Bien cordialement